



Renseignement effacement de dettes

Par **dalodier**, le **08/03/2012 à 10:49**

Bonjour,
nous sommes convoqués a comparaitre a l'audience publique du tribunal pour une procedure de retablissement personnel ,jai certain creancier qui ne sont pas d'accord
ma question est n'ayant pas une voiture bien sur pour nous deplacer es ce que cela poserais soucis de ne pas sy presenter si on les avertis croyez vous que cela nous serait refusé l'effacement de dettes.merci

Par **cocotte1003**, le **09/03/2012 à 13:01**

Bonjour,comment voulez vous vous défendre si vous n'etes pas présent ? il faut vous rendre à l'aidience, cordialement